



Infos Chavannes

Lettre d'informations communales • Novembre 2014

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014

La Municipalité et les Anciens Combattants ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 :

Mardi 11 Novembre 2014 à 11 heures
Au Monument aux Morts (devant l'église)

Programme :

- 11h00 : rassemblement au Monument aux Morts
- 11h10 : mot du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants
dépôt de gerbe
- 11h20 : Marseillaise chantée par les écoliers
- 11h30 : remise de médaille



A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi dans la salle de l'A.E.P.

ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR 2015-2024

L'adjudication publique de la chasse communale pour le bail couvrant la période du 2 février 2015 au 1er janvier 2024 aura lieu dans les conditions fixées par le cahier des charges type :

le vendredi 16 janvier 2015 à 18 heures
à la Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

LOT UNIQUE :

- Surface : 519 ha dont 213 ha de forêts
- Mise à prix : 7000 euros

L'ensemble des documents relatifs à l'adjudication (cahier des charges, plan, plans de chasse, etc.) peut être consulté à la Mairie durant les horaires d'ouverture au public (voir horaires ci-contre).

Les déclarations de candidature conformes aux dispositions de l'article 6 du cahier des charges type devront parvenir à la Mairie, sous pli recommandé avec AR, **pour le vendredi 12 décembre 2014 au plus tard.**

VENTE DU CALENDRIER DES SAPEURS-POMPIERS



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers fera son traditionnel tour des foyers pour procéder à la vente du calendrier 2015 :

le samedi 29 novembre après-midi

Le Chef de corps, le Président de l'Amicale et tous ses membres vous remercient d'ores et déjà pour votre accueil chaleureux et votre générosité.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé, aux nouveaux habitants, l'obligation de s'inscrire à la mairie pour figurer sur les listes électorales. Adressez-vous au secrétariat de la Mairie **avant le 31 décembre 2014**, muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

SMARTPHONE : UN RISQUE AU VOLANT

La coordination Sécurité Routière du Haut-Rhin, en partenariat avec l'Association des Maires et le Conseil Général, lance une campagne de communication locale « *Regarde la route pas ton smartphone* ».



Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident !

Ecrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23 !

Le constat est alarmant !

31 % des conducteurs reconnaissent lire leurs messages au volant et 13 % en rédigent. Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 35 ans : 61 % des conducteurs lisent leurs SMS en conduisant et 32 % en écrivent (sondage exclusif TNS-Sofres – septembre 2013) !

Le smartphone ou le téléphone portable sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne. Au volant leur usage distrait le conducteur, avec pour conséquences immédiates : augmentation du temps de réaction, difficulté à maintenir le véhicule dans sa trajectoire, à s'insérer dans le flux de circulation, à adapter sa vitesse, réduction du champ visuel et moindre conscience de l'environnement.

Ce que dit la loi...

Dans la plupart des pays européens, l'usage du téléphone au volant est interdit. En France, un conducteur utilisant un téléphone portable tenu en main est passible d'une **amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points** du permis de conduire. **L'usage du kit main libre est toléré** mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son emploi s'avère en être la cause.

Faire la route sans être distrait par le téléphone portable, c'est possible !

Il suffit d'activer le mode silencieux pendant toute la durée du trajet, de placer le téléphone dans un endroit du véhicule non accessible en conduisant, de le confier à un passager ou de s'arrêter dans un endroit sécurisé pour prendre connaissance des messages reçus.

Pour en savoir plus : www.securite-routiere.gouv.fr

AGENDA

Dimanc
30
NOVEMB

MARCHÉ DE NOËL ET REPAS PAROISSIAL

11h-17h— Organisé par le Conseil de Fabrique
Réservation & renseignements:
Bernadette Gassmann au 03.89.25.28.01 ou
jean-marie.gassmann@wanadoo.fr

Samedi
20
DECEMB

LOTO DE NOËL DE L'AEP

20h30—Organisé par l'AEP
Réservation & renseignements:
Nadine Mercelat au 03 89 25 26 32
Danie Brosolo au 03 89 25 27 30

Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9 rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

 03.89.25.23.99

 mairiechavannesetang@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat:

Lundi—Jeudi: 14h00—17h30

Mardi: 14h00—19h00

Vendredi: 10h00—12h00 et 14h00—19h00